



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Martigny-Croix, le 13 février 2015

Signalisation routière

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique la modification de la signalisation routière suivante :

- Signalisation et marquage des zones de parc dans le secteur Martigny-Croix.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier d'enquête publique au bureau des services techniques communaux durant les heures d'ouverture pendant le délai légal de trente jours, soit du 13 février au 16 mars 2015.

Les observations et oppositions éventuelles sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale